

8 octobre 2024

## Fin de validité des cartes d'invalidité et de stationnement au 31/12/2026

Au 31 décembre 2026; les cartes européennes de stationnement et les cartes d'invalidité « papier » devront avoir été remplacées par la carte mobilité inclusion (CMI). C'est pourquoi toutes les cartes délivrées par le service départemental du Var expirent au plus tard à cette date. Les modalités d'obtention des nouvelles cartes pour les pensionnés au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre seront détaillées ultérieurement.

## Drapeaux associatifs : relèvement du montant de subvention

Le montant des subventions allouées pour l'achat ou la restauration des drapeaux a évolué depuis le 10 juin dernier.

Auparavant d'un montant unique (300€ pour l'achat et 160€ pour la restauration,) elles seront désormais attribuées aux associations éligibles (échelon départemental de l'association uniquement ou association autonome) selon le barème suivant :

Pour un montant de dépenses éligibles de 200€ à 399€ : le montant forfaitaire est fixé à 100€,

Pour un montant de dépenses éligibles de 400€ à 599€ : le montant forfaitaire est fixé à 200€,

Pour un montant de dépenses éligibles de 600€ à 799€ : le montant forfaitaire est fixé à 300€,

Pour un montant de dépenses éligibles de 800€ à 999€ : le montant forfaitaire est fixé à 400€,

Pour un montant de dépenses éligibles > 1.000€ : le montant forfaitaire est fixé à 500€.

## RAPPEL : Carte du combattant : 112 jours au lieu de 120

L'article 1er du chapitre 1er du décret n° 2023- 1215 du 20 décembre 2023 relatif notamment à l'attribution de la carte du combattant permet dorénavant aux personnes réunissant 112 jours de présence sur un territoire d'opération au titre de l'AFN et des OPEX de bénéficier de la carte du combattant, au lieu de 120 jours antérieurement.

## Début des candidatures aux concours jeunesse 2024-2025

Les inscriptions aux deux concours jeunesse organisés par l'Office sont ouvertes depuis le 16 septembre.

Quelques nouveautés pour cette édition 2024-2025 :

- les inscriptions aux Petits Artistes de la Mémoire (classes de CM2) se font désormais sur la plateforme Adage du ministère de l'éducation nationale, de même que les inscriptions au concours BD Bulles de Mémoire pour les participations dans un cadre scolaire (les groupes appartenant à d'autres structures ou organismes s'inscrivent sur le site de l'Office [www.onac-vg.fr/bulles-de-memoire/](http://www.onac-vg.fr/bulles-de-memoire/))
- Refonte des catégories pour Bulles de Mémoire : la participation à la catégorie « candidat libre » est désormais individuelle, la catégorie « par groupe » réunira 2 à 5 candidats.
- Sujet de l'édition 2024-2025 du concours Bulles de Mémoire : « Les animaux et la guerre ».

### Actualité du SD 83:

Mme Isabelle GIDE a quitté ses fonctions le 1er juillet 2024 - Mme Laurène Papillon est de retour au sein de l'équipe - La prochaine réunion de la commission solidarité se tiendra le 7 novembre 2024

Pour nous écrire : [sd83@onacvg.fr](mailto:sd83@onacvg.fr)